

tégées à la manière d'un contrat entre eux et la corporation.

g) Les placements de fonds seraient régis par le droit visant les contrats et les sociétés de fiducie.

2. Non.

L'ÉMISSION «WEEKEND» INTITULÉE «LAW AND ORDER—PRAIRIE STYLE»

Question n° 1267—L'hon. M. Dinsdale:

1. La Société Radio-Canada et le Conseil de la radio-télévision canadienne ont-ils reçu des plaintes ou des éloges à propos de l'émission *Weekend* du 1^{er} février 1970 intitulée «*Law and Order—Prairie Style*»?

2. Combien y a-t-il eu de plaintes, de qui provenaient-elles et quel en était le caractère?

3. Quelles mesures ont pris, a) le Conseil de la radio-télévision canadienne, b) la Société Radio-Canada?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La société Radio-Canada et le Conseil de la radio-télévision canadienne m'ont communiqué les renseignements suivants: 1 et 2. Le Conseil de la radio-télévision canadienne a reçu un seul commentaire défavorable à propos de certaines inexactitudes alléguées. La société Radio-Canada a reçu 8 commentaires favorables et 18 défavorables. Les commentaires défavorables émanaient d'un certain nombre de spectateurs, de la Chambre de commerce de Regina et du *Responsible Citizens Committee* de cette même ville. Les plaintes étaient diverses, mais toutes en avaient contre la présentation injuste du sujet.

3. a) Le Conseil de la radio-télévision canadienne a pris note des observations et a transmis la plainte à la société Radio-Canada, ce qui est la pratique normale lorsqu'il n'y a pas de preuve manifeste d'infraction à la Loi sur la radiodiffusion ou aux règlements. b) Les employés de Radio-Canada directement responsables de l'émission ont été mis au courant de la réaction.

LA TRANSFORMATION DU COLLÈGE SAINT-JEAN, D'EDMONTON, EN UNE UNIVERSITÉ DE LANGUE FRANÇAISE

[Traduction]

Question n° 1273—L'hon. M. Lambert:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement de l'Alberta une proposition visant à transformer le collège Saint-Jean, d'Edmonton, en une université de langue française spécialisée dans la formation des enseignants à l'aide de fonds provenant des 50 millions disponibles depuis le 1^{er} janvier 1970?

2. Quelle a été la réponse à cette proposition?

3. Quelles sont les raisons de la réaction du gouvernement à cette proposition?

[M. Forest.]

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. L'été dernier, avant que ne soient connues les propositions du gouvernement fédéral concernant la collaboration avec les provinces pour les programmes du bilinguisme dans le domaine de l'éducation, le Secrétariat d'État a reçu du ministère de l'Éducation de l'Alberta une demande de renseignements concernant la possibilité d'utiliser le collège Saint-Jean, à Edmonton, comme centre pour la formation de professeurs bilingues dans l'Ouest. Le gouvernement a ensuite fait connaître, le 6 novembre, ses propositions concernant la collaboration avec les provinces. Depuis, le sous-secrétaire d'État a écrit aux provinces de l'Ouest pour leur demander leur avis sur la création d'un institut de formation pour les professeurs dans l'Ouest. Le gouvernement n'a pas encore reçu la réponse des provinces.

2. Voir (1).

3. Voir (1).

LA SUBVENTION DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA AU PROFESSEUR WILLIAM MORRISON

[Traduction]

Question n° 1276—L'hon. M. Dinsdale:

Le professeur William Morrison de l'Université du Manitoba a-t-il reçu une subvention de recherches du Conseil des arts du Canada et, si oui, a) quel est le montant de la subvention, b) quel genre de recherches poursuit-il, c) les résultats de ces recherches seront-ils publiés?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Le Conseil des arts du Canada me transmet les renseignements suivants: Oui. a) \$2,500. b) M. Morrison, un sociologue travaillant en collaboration avec les départements de psychiatrie de l'École de Médecine du Manitoba et de l'Hôpital Général de Winnipeg, a fait une étude scientifique des caractéristiques sociales et des attitudes des femmes qui se livrent à la prostitution. c) La réponse à cette question n'est pas connue. Le Conseil des arts s'attend à ce que les bénéficiaires de subventions de recherche fassent connaître aux autres spécialistes les résultats de leurs travaux, mais il appartient aux chercheurs eux-mêmes de déterminer par quels moyens.

LES POSTES—LES PERSONNES EMPLOYÉES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE RICHMOND

[Traduction]

Question n° 1287—M. Beaudoin:

Depuis 1966 et les années prises séparément, a) combien d'employés le ministère des Postes rétribue-t-il dans la circonscription de Richmond, b) quel est le nombre d'employés (i) à temps plein, (ii) à temps partiel c) combien d'employés à temps partiel sont âgés (i) jusqu'à 21 ans,